

Facturation fournisseurs

Version en ligne : <https://www.akelion.com/facturation>

Pour faciliter le traitement des factures adressées à Akelion, merci d'utiliser l'entité, les références et le canal indiqués dans votre commande ou votre contrat.

■ Identifier l'opération

La facture ou l'avoir doit permettre d'identifier votre entreprise, Akelion en qualité de destinataire, la commande ou le contrat concerné et les biens ou prestations facturés. L'identité de l'entité facturée doit correspondre à celle du document contractuel.

Lorsque plusieurs livraisons, jalons ou interventions sont prévus, précisez la période ou l'étape facturée et les références utiles. La devise doit correspondre à celle convenue.

■ Informations de facturation

Faites figurer les mentions réglementaires applicables, notamment l'identification des parties, le numéro et la date de facture, la description et les montants, le traitement de TVA et les conditions de paiement. Les justificatifs de livraison ou d'intervention demandés dans le contrat doivent permettre de rapprocher la facture de l'opération réalisée.

ENTITÉ FACTURÉE	AKELION, société par actions simplifiée (SAS)
SIÈGE SOCIAL	494 rue Léon Blum, 34000 Montpellier, France
SIREN	941 481 582
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	FR 19 941 481 582

■ Transmission

Sauf autre canal indiqué dans votre commande ou votre contrat, adressez vos factures au format PDF à billing@akelion.com, en rappelant la référence de commande dans l'objet du message.

Pour les opérations soumises à la facturation électronique, utilisez le circuit et le format réglementaires applicables. Pour les autres documents, respectez le canal convenu avec votre interlocuteur Akelion. Une copie de courtoisie ne doit pas créer un second original ou un double paiement.

■ Corrections et suivi

Si une information manque ou ne correspond pas à la commande, nous cherchons à clarifier l'écart avec votre interlocuteur. Une correction doit préserver la traçabilité des documents. Pour un suivi ou une relance, indiquez le numéro, la date, le montant de facture et la référence de commande.

Cette page ne modifie ni les échéances convenues ni les obligations légales de paiement.

■ Coordonnées bancaires et prévention de la fraude

Tout changement de coordonnées bancaires doit être vérifié avec un interlocuteur connu, par un canal déjà utilisé. Un nouveau numéro ou un lien figurant seulement dans le message de changement ne suffit pas à établir son authenticité. Aucun RIB n'est publié sur cette page.

Contact pour obtenir le bon interlocuteur : billing@akelion.com.

Version 1.0 – dernière mise à jour 5 octobre 2026.

AKELION, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 100 000 euros — SIREN 941 481 582 — contact@akelion.com — www.akelion.com